



Changement de statut étudiant à vie privée et familiale

Par **Guedo**, le **09/04/2018** à **21:00**

Bonjour,

Je suis un étudiant rentré en France depuis 2011. Ayant fait tout mon parcours universitaire en France et sanctionné d'un master 2, je poursuis mes études pour un autre master, le DSCG.

Ma mère étant mon parent unique est française depuis 2015, elle me prend en charge financièrement et finance mes études. J'ai par la suite décidé, en septembre 2017 de faire la demande de changement de statut d'étudiant vers celui de Vie Privée et Familiale.

Après 2 récépissés, je reçois un courrier de refus selon le motif suivant:

" je constate que vous poursuivez vos études en 2e année du DSCG (c'est un autre master) pour l'année 2017/2018. Pour cette raison, et sous réserve de votre inscription universitaire pour l'année 2017/2018, j'ai décidé de vous maintenir sous le statut d'étudiant et vous invite à prendre rendez-vous sur le site internet de la COMUE (c'est le site où l'on prend RDV pour le renouvellement des titres de séjour étudiant).

Il est marqué par la suite que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative, si possible dactylographié, contenant l'exposé des faits et des arguments juridiques précis que vous invoquez. Ce recours doit être enregistré au greffe du tribunal administratif.

La décision de la préfecture est elle valable?

Que dois je faire?

Je vous remercie d'avance.

Par **morobar**, le **10/04/2018** à **08:37**

Bonjour,

[citation]La décision de la préfecture est elle valable? [/citation]

Vu d'ici oui.

[citation]Que dois je faire? [/citation]

C'est écrit noir sur blanc: un recours contentieux.